

Communiqué de presse N° 02/2022

Rabat, le 17.03.2022

Communiqué de presse

L'ONSSA donne le coup d'envoi de la campagne nationale de vaccination du cheptel

- *Lancement de la campagne nationale de vaccination de rappel des bovins contre la fièvre aphteuse.*
- *Lancement de la campagne nationale de vaccination de rappel du cheptel ovin et caprin contre la peste des petits ruminants (PPR) et la clavelée ovine.*
- *Les campagnes de vaccination concernent tous les éleveurs à l'échelle nationale et sont réalisées gratuitement.*

Dans le cadre du programme de lutte contre les maladies animales contagieuses et afin de renforcer l'immunité du cheptel national, l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) donne, à partir du 18 mars 2022, le coup d'envoi de la campagne nationale de vaccination de rappel des bovins contre la fièvre aphteuse associée à la poursuite de l'opération d'identification des bovins sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, l'Office organise une campagne nationale de vaccination de rappel du cheptel ovin et caprin contre la peste des petits ruminants (PPR) et du cheptel ovin contre la clavelée.

Il est à noter que ces campagnes seront réalisées gratuitement au profit de tous les éleveurs par les services vétérinaires provinciaux de l'Office et les vétérinaires sanitaires mandatés, en collaboration avec les autorités locales et l'Ordre national des vétérinaires.

À titre de rappel, en 2021, l'ONSSA a réalisé deux campagnes généralisées de vaccination des bovins contre la fièvre aphteuse, qui ont touché l'ensemble du cheptel bovin. De même, l'ensemble du cheptel ovin et caprin a été vacciné contre la peste des petits ruminants (PPR) et la clavelée ovine dans le cadre d'une campagne généralisée organisée par l'ONSSA en 2020.

Dans ce cadre, l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires invite tous les éleveurs à adhérer à ces campagnes de vaccination en vue de renforcer l'immunité du cheptel et préserver l'état de santé du patrimoine animal.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Service de la Communication : Tél: +212537676554 / +212673997838

Email : communication@onssa.gov.ma

www.onssa.gov.ma